



COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 26 septembre 2022, Monsieur le Maire de La Bernerie-en-Retz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet le projet de **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

La modification n°1 du PLU a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur AU2, située entre le centre-ville et le quartier de la Jaginière, en vue d'y réaliser un projet d'aménagement destiné à une offre diversifiée en logements intégrant notamment le transfert de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et une résidence autonomie pour personnes âgées, ou assimilée, et pour permettre l'aménagement d'une aire de stationnement déporté d'entrée d'agglomération,
- l'ajustement des dispositions concernées par le projet de renouvellement urbain de la rue Jeanne d'Arc (terrain de football / parking Wilson),
- des ajustements des dispositions concernant les secteurs actuellement soumis à une servitude de gel de la construction le long de la rue René Guy Cadou devant être levée dans le cadre de la présente modification,
- le renforcement des dispositions en faveur de la production de logements locatifs sociaux ou en accession abordable sur le territoire communal, en prévision d'une future soumission de la commune à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU),
- des ajustements des dispositions afin de mettre en compatibilité le PLU avec la modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Retz, concernant la délimitation des Secteurs Déjà Urbanisés (SDU),
- des ajustements de certaines dispositions pour tenir compte de la finalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Rogère,
- des ajustements de certaines dispositions pour adapter ou mettre à jour les emplacements réservés du règlement graphique et pour apporter plus de cohérence entre les secteurs, plus de clarté ou de souplesse sur certains points du règlement écrit afin de faciliter le travail d'instruction.

Durée et date de l'enquête publique :

L'enquête se tiendra du **vendredi 28 octobre 2022 (9h) au lundi 28 novembre 2022 (17h) inclus**, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Responsable du projet et demandes d'informations :

Monsieur le Maire de La Bernerie-en-Retz est la personne responsable du projet. Pendant la durée de l'enquête, les demandes d'informations relatives au projet de modification n°1 du PLU peuvent être adressées à Monsieur le Maire, Mairie de La Bernerie-en-Retz, 16 rue Georges Clemenceau, 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ, tel : 02 40 82 70 56, courriel : contact@mairie-labernerie.fr

Commissaire enquêteur :

M. Bernard VALY, urbaniste retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

Consultation du dossier mis à l'enquête et observations du public :

Pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie de La Bernerie-en-Retz, 16 rue Georges Clemenceau, 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h, ainsi que le premier samedi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront également consultables sous forme numérique sur un poste informatique à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public tel que mentionné ci-dessus, ainsi que sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4195> et depuis le site internet de la commune : <https://www.mairie-labernerie.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra éventuellement :

- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- soit adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de La Bernerie-en-Retz, 16 rue Georges Clemenceau, 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ ; réception en mairie durant le temps strict de l'enquête (clôture le lundi 28 novembre à 17h) ; elles seront annexées au registre d'enquête,
- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête dématérialisé disponible sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4195>,
- soit adresser ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4195@registre-dematerialise.fr ; elles seront annexées au registre d'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- **vendredi 4 novembre 2022, de 9h à 12h,**
- **mardi 15 novembre 2022, de 9h à 12h,**
- **mardi 22 novembre 2022, de 14h à 17h,**
- **lundi 28 novembre 2022, de 14h à 17h.**

Documents en matière d'environnement et consultation :

Le projet de modification n°1 du PLU a été soumis à évaluation environnementale par décision du conseil municipal en date du 8 avril 2022. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Suite de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public, à la mairie de La Bernerie-en-Retz aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4195>.

A l'issue de l'enquête, le projet peut être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire enquêteur. Le conseil municipal sera amené à se prononcer, par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU en sa version définitive.